

RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail — Liberté — patrie



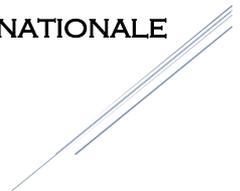
ASSEMBLÉE NATIONALE

Cabinet de la Présidente

CLÔTURE DE LA PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE L'ANNÉE 2023



DISCOURS DE
SON EXCELLENCE MADAME LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE
PRÉSIDENTE DE LA 6^E SÉANCE PLÉNIÈRE



Lomé, 30 juin 2023

Monsieur le ministre de l'Economie et des Finances ;

Monsieur le ministre des Droits de l'Homme, de la Formation à la citoyenneté, des Relations avec les Institutions de la République, porte-parole du Gouvernement ;

Mesdames et Messieurs les membres du bureau et de la conférence des présidents de l'Assemblée nationale ;

Honorables Députés et chers collègues ;

Mesdames et Messieurs les Chefs de service de l'administration parlementaire ;

Mesdames et Messieurs les partenaires du monde des médias ;

Mesdames et Messieurs,

La saisonnalité des délibérations parlementaires telle que posée par les dispositions de l'article 55 de la Constitution de la IV^e République, nous impose de clôturer ce jour, la première session ordinaire de l'année 2023. C'est avec un sentiment de gratitude que je m'adresse à vous en cette occasion solennelle.

Cette première session de l'année, débutée le 7 mars, nous a permis d'adopter douze (12) projets de loi d'une importance capitale :

1. projet de loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence sécuritaire ;
2. projet de loi autorisant l'adhésion du Togo à l'Accord sur les privilèges et immunités du Tribunal international du droit de la mer ;
3. projet de loi autorisant l'adhésion du Togo à la convention internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique ;
4. projet de loi autorisant l'adhésion du Togo à l'Accord sur la création de l'Institut mondial de la croissance verte ;
5. projet de loi autorisant la ratification du traité portant création de l'Agence Africaine du Médicament ;
6. projet de loi autorisant la ratification de la convention portant statut du fleuve mono et création de l'autorité du bassin du mono ;

7. projet de loi autorisant la ratification des statuts du centre africain de développement minier ;
8. projet de loi autorisant la ratification de la charte constitutive de l'Organisation de Coopération Educative (OCE) ;
9. projet de loi portant modification de la loi relative aux transactions électroniques ;
10. projet de loi relatif aux centres de gestion agréés ;
11. projet de loi autorisant la ratification de l'Accord de coopération entre les gouvernements des Etats membres de l'UMOA et le gouvernement de la République Française ;
12. projet de loi autorisant l'adhésion du Togo à l'Union africaine des télécommunications.

Par ailleurs, la consultation du Parlement en amont de l'élaboration du projet de loi de finances avant la fin du premier semestre de l'année trouve sa mise en œuvre lors de la séance de jour. Je me réjouis donc de la tenue du débat d'orientation budgétaire sur la base du document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP) 2024-2026 dans les délais prescrits par la loi organique relative à la loi de finances. En tant qu'instance représentative du peuple, le parlement est l'institution compétente pour veiller à ce que les projections budgétaires opèrent une meilleure synthèse entre les besoins de la nation et les ressources mobilisables.

Dans ce sens, nos discussions ont permis de nous accorder sur la crédibilité des hypothèses retenues malgré les incertitudes qui caractérisent le contexte économique mondial. En saluant cette discipline budgétaire, l'Assemblée nationale encourage le Gouvernement à tout mettre en œuvre pour que les retombées en termes de croissance et de création d'emplois soient plus tangibles.

Chers collègues députés,

Mesdames et Messieurs,

L'étude et l'adoption de ces projets de loi ainsi que le débat d'orientation budgétaire de ce jour dénotent de notre engagement à soutenir la vision du Président de la République, Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, artisan de la construction d'un Togo moderne, prospère et en paix.

En effet, l'ensemble de ces projets de loi répond à la préoccupation permanente et constante du Président de la République de garantir la stabilité propice à l'édification d'un grand Togo moderne dans tous les domaines, sur l'ensemble du territoire national. Il témoigne aussi de son engagement à renforcer la coopération Sud-Sud dans le domaine économique, socioculturel et environnemental.

En plus, l'essentiel de ces lois que nous avons adopté a pour objet de contribuer à la promotion de l'innovation, de l'investissement et du renforcement de la croissance dans notre pays.

Nous ne pouvons passer sous silence le maintien du climat de sécurité et de paix dont nous continuons de jouir sur l'ensemble du territoire national. La Représentation nationale, par ma voix exprime au Président de la République son admiration et toute sa gratitude.

C'est là, le sens de notre engagement à servir et à participer à l'œuvre commune de développement.

Enfin, au cours de cette session qui s'achève, nous avons œuvré au renforcement de la diplomatie parlementaire à travers nos participations aux différentes rencontres internationales.

Au-delà des sessions délocalisées du CIP-UEMOA et du Parlement de la CEDEAO, notre pays a été choisi pour abriter deux rencontres continentales de haut niveau consacrées à la lutte contre le terrorisme et à la 79^e session du comité exécutif de l'Union parlementaire africaine (UPA).

Je me félicite de la solidité de notre collaboration avec les organisations de coopération parlementaire et de l'attrait indiscutable que suscite notre capitale comme lieu de grands rendez-vous.

Honorables députés chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Il est connu et reconnu que le parlement est la haute instance de débats et de confrontation d'idées. Débattre et non combattre est la marque de valeur et d'éthique parlementaires de la sixième Législature.

Nous avons travaillé ardemment pour examiner les projets de loi avec rigueur et diligence dans le respect et la tolérance mutuels.

Je voudrais donc adresser mes remerciements aux ministres présents ce jour, ainsi qu'à tous les membres du Gouvernement qui se sont succédés en commission et à l'hémicycle pour porter et défendre les projets de loi.

Il me plaît de saluer, très sincèrement, les membres du bureau de l'Assemblée nationale, les présidents des différents groupes parlementaires et les présidents des Commissions permanentes pour leur collaboration.

Honorables députés et chers collègues, trouvez ici l'assurance de mes remerciements et sentiments républicains.

Derrière tous ces grands résultats engrangés, il y a de petites mains compétentes, animées d'une disponibilité exemplaire. Au nom de la Représentation nationale, j'adresse mes remerciements à tous les responsables et au personnel de l'administration parlementaire et les invite à renforcer leur dévouement.

J'associe à ces remerciements la presse nationale et internationale, relais de nos délibérations.

**Messieurs les ministres,
Chers collègues députés,
Mesdames et Messieurs,**

La clôture de la première session ordinaire de l'année 2023 intervient à une période où se déroulent les examens scolaires. Nous saluons les efforts consentis par le Gouvernement et par tous les acteurs du système éducatif ayant abouti à une sérénité tout au long de l'année académique.

En clôturant cette première session ordinaire de l'année 2023, je souhaite que l'intersession nous procure une motivation à poursuivre notre prérogative constitutionnelle de légiférer avec un sens du devoir envers notre nation et nos concitoyens.

Tout en réitérant ma gratitude à tous et à chacun, je déclare close la première session ordinaire de l'année 2023.

Que l'Éternel bénisse le Togo et accorde sa paix à toutes les nations du monde !

Je vous remercie de votre aimable attention.